N°712 du 14 mars 2024 / Prix : 250 F CFA / 16ème année

CHRONIQUE de la Semaine

Bimensuel d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

Surprenante supposée illégitimité de l'Assemblée nationale actuelle :

Qui encore pour mieux expliquer la constitution togolaise aux OSC plus que Me Zeus Ajavon ?

P.3

Promotion des droits de la femme et de l'égalité des sexes :

Togo, la référence en Afrique

P.7

Afrique/Stop au bâton à l'école et au respect des bonnes mœurs :

Les LGBTQ+, le FMI,... passent!

P.3

- **Nana Akufo-Addo coincé**

L'UJIT lance ses activités par un «Café Médias»

P.2

1er séminaire d'orientation de l'OTR en 2024 :

La réorganisation des services au coeur des préoccupations

L'assistance face aux responsables de l'OTR

Coupures intempestives d'électricité au Togo :

Le ministère de l'énergie et la CEET accusés à tort

P.6

Mila Aziable, ministre en charge de l'Energie et des Mines

SAFER

Apprêter sa juste monnaie avant un poste de péage, c'est favoriser un franchissement fluide et rapide.

Adresse : 63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest. 28BP: 23 Lomé - Togo - Tel: 92 40 38 43 / 90 09 15 10 - Email: chroniquedelasemaine2008@gmail.com

L'UJIT lance ses activités par un «Café Médias»

La mère des organisations de presse au Togo, l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) a lancé hier 13 mars 2024 à Lomé son agenda d'activités de l'année en cours suivi de son premier numéro Café Médias. La cérémonie présidée par le secrétaire général de l'UJIT, Eli Goka, qui avait à ses côtés, Franck Missite le directeur du cabinet de madame la ministre de la communication et des médias, porte-parole du gouvernement, Fabrice Pétchezi président de l'OTM, Olivier Adja vice-président de la CONAPP a vu aussi la présence de nombreuses figures de la presse togolaise.

Après quelques années tumultueuses qui ont secoué sa survie, l'atmosphère s'éclaircit à petit feu sur l'avenir de l'UJIT. De quoi réjouir le bureau exécutif.

«C'est une occasion pour nous de constater avec soulagement que le train de l'UJIT est à nouveau sur les rails. Après des années de lethargie et de difficultés, nous avons réussi le sursaut d'orgueil de prendre le taureau par les cornes pour sauver les meubles et restaurer l'UJIT qui reste la pionnière des organisations de presse au Togo», a souligné Eli Goka, le Secrétaire Général de l'UJIT. Pour lui, c'est l'heure de la mobilisation plus que jamais pour maintenir le cap de l'élan du démarrage des activités. «Je veux espérer que personne ne va baisser les bras à présent que le train est à nouveau sur les rails. En vérité, c'est maintenant qu'il faut montrer davantage de mobilisation et de solidarité afin de maintenir le train sur les rails et de lui faire franchir de nouveaux paliers», a-t-il réaffirmé.

Après avoir rappelé les grandes actions menées par le bureau depuis le 11 août 2023, Eli Goka, a passé au peigne fin tous les objectifs du Café Médias qui constitue le point d'orgue de la mise sur les rails de l'UJIT par le bureau actuel. «Dans le sillage du réseau international francophone des Clubs de la presse dont l'UJIT est membre, le Café Médias est une tribune où l'UJIT donne la parole à des experts de différents domaines pour présenter leurs avis et leurs perspectives sur des questions d'actualité ou d'enjeux immédiats ou futurs, c'est spécifiquement une tribune où les professionnels des médias se retrouvent pour discuter des problèmes et des challenges attachés à leur profession. Selon la disponibilité des moyens et des partenaires, ce sera un rendez-vous mensuel dans le meilleur des cas. L'UJIT veut compter sur la disponibilité de ses membres pour assurer la réussite de cette activité. « La rencontre qui a été également marquée par la première édition du Café Médias, Club de la Presse, portant sur le theme: « Togo, quelle analyse des relations entre la presse et les institutions d'Etat ?» , a été riche en échanges.

Les représentants des institutions et des organisations de presse ont tour à tour salué la reprise des activités malgré les vents et marées. Ils se sont aussi engagés à accompagner efficacement l'UJIT dans la réalisation de ces activités.

L'UJIT a un nouveau bureau depuis le 11 août 2023. Au cours de ces six mois, la nouvelle équipe conduite par Eli Goka a travaillé à rétablir son réseau de partenaires aux plans national et international.

Dans le cadre de sa dynamique, l'UJIT a également établi son agenda 2024. Il s'agit des activités de formation essentiellement qui se résument en 10 projets à réaliser

1-Le Café-Médias de ce mercredi 13 mars:

2-La rencontre des journalistes sur la couverture professionnelle d'un processus électoral en avril 2024 sur le thème: « Protection des professionnels de médias, quelle collaboration entre journalistes et Forces de sécurité ?

3-La formation des journalistes togolais sur la couverture professionnelle d'un processus électoral en avril 2024 sur le thème : « le rôle du journaliste dans la réussite des élections sans violence au Togo».

4-Les Universités Libres du Journalisme (Togo) dans le cadre de la Journée mondiale de la liberté de presse en mai 2024: Pour cette première édition, le thème: « la presse togolaise face à sa survie financière et professionnelle ».

5-La résidence Journaliste 228, édition 2024.

6-Médias et genre en septembre 2024.

7-Formation des journalistes togolais sur le journalisme de solution en octobre 2024.

Le journalisme de solution, une pratique de promotion de la bonne gouvernance.

8-Atelier de formation des Rédacteurs en chef et Directeur de rédaction en novembre 2024 sur le thème: « La responsabilité sociale du journaliste, socle du processus de production de l'information. Place des réseaux sociaux dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information.

9-Formation sur la mise en place du projet sur le thème: « Fonds médias-élections 2025 » en décembre 2024.

Ce fonds devraient favoriser, développer, financer et promouvoir la production de contenus professionnels portant sur les élections en vue. Il s'agit également de renforcer les mécanismes nationaux de protection des journalistes. Les organes de presse peuvent solliciter le financement de leurs productions journalistiques en soumettant des projets de reportages.

10-Médias Parteners Meeting en décembre 2024. Une rencontre annuelle avec les partenaires de la presse togolaise.

Carole A.

1er séminaire d'orientation de l'OTR en 2024 :

La réorganisation des services au coeur des préoccupations

Le siège de l'Organisation de la Charité pour un Développement Intégral (OCDI) à Hédzranawoé, à Lomé, a servi de cadre pour l'Office Togolais des Recettes (OTR) le vendredi 08 mars 2024, à la tenue de son premier séminaire d'orientation de l'année 2024. Une occasion pour les commissaires, directeurs, chefs de divisions, chefs de sections, chefs de bureaux de l'OTR d'échanger sur le thème : « La réorganisation des services de l'office togolais des recettes pour l'atteinte des objectifs de mille (1000) milliards de francs». Présidée par le commissaire général de l'OTR, Philippe Kokou Tchodiè, cette rencontre vise à faire le bilan de l'année 2023, d'évaluer les efforts fournis pour atteindre les objectifs et de se projeter sur les stratégies et méthodes à mettre en œuvre pour l'atteinte des objectifs de 2024 (1.042,1 milliards FCFA).

Entre autres points abordés au cours de la rencontre, le rapport de performance 2023, le plan opérationnel 2024, les réalisations au 29 février 2024, la situation des infrastructures : état des travaux en cours, la fiscalité des particuliers, la situation des réquisitions d'immatriculation foncière, l'assurance maladie universelle (AMU), etc.

Dans un environnement économique marqué par un niveau d'inflation de 5,3% au Togo, le conflit russo-ukrainien, le conflit israélo-palestinien et la montée des menaces terroristes dans la sous-région, l'Office Togolais des Recettes (OTR) a réussi à atteindre ses objectifs de mobilisation de recettes budgétaires 2023.

Pour un objectif de 912,1 milliards de FCFA, les recettes budgétaires collectées par l'Office en 2023 se chiffrent à 990,1 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 108,6% et une hausse de 14,5% en glissement annuel par rapport aux recettes de 2022.

Le Commissaire Général de l'OTR, Philippe Tchodie lors du séminaire

Vue des participants

Cette performance est fille des principales réformes réalisées en 2023 entre autres la déconcentration de l'administration fiscale, l'opérationnalisation du Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF), l'adoption d'une grille d'évaluation technique des vérificateurs du Commissariat des Impôts, la dématérialisation de la procédure d'octroi et de gestion des exonérations et franchises, la mise en place de la version mobile du système de suivi électronique du transit,le déploiement du système de production numérique des titres fonciers, la réalisation des enquêtes foncières dans les communes Agoè Nyivé 1 & 2, le géoréférencement de 25% des planches des principales villes des régions, la mise en place d'une solution de création et de consultation du NIF en ligne, la simplification des procédures d'adhésion au Cadre de Partenariat Privilégié (CPP), le démarrage de la mise en place d'un centre unique de services aux usagers, etc.

Pour l'année 2024, où l'Office doit contribuer à 48% du budget national pour un montant de 1.042,1 milliards de FCFA, les responsables entendent élargir l'assiette fiscale, améliorer le rendement du contrôle fiscal et douanier, maitriser les créances et les exonérations, mettre en place et exploiter un cadastre fiscal moderne dans le grand-Lomé, optimiser le processus de délivrance des titres fonciers, renforcer l'éducation au civisme fiscal, renforcer la sécurité juridique des contribuables, améliorer les services rendus aux contribuables, renforcer le système de gouvernance institutionnelle et juridique, renforcer les capacités logistique et technologique, améliorer la gestion des ressources humaines, etc.

Carole A.

CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
28 BP : 23 Lomé - Togo
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97
Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable
Julienne Pawimondom BELEI-ALIZIOU

Directeur de la Publication
Daniel E. ASSOTE
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef
Ampiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction
Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

chronique 712.pmd 2 14/03/2024, 00:36

Afrique/Stop au bâton à l'école et au respect des bonnes mœurs :

Les LGBTQ+, le FMI,... passent!

• Nana Akufo Addo coincé

Malgré plus de 60 ans d'indépendance, les pays africains peinent de nos jours à se départir des désidératas des puissances étrangères. En dehors d'un simulacre d'indépendance sur le plan politique, l'ingérence des puissances européenne et des États-Unis d'Amérique à travers la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International dans la gestion socio-économique en Afrique est de plus en plus visible.

Après avoir imposé aux dirigeants du continent noir les conditions de l'utilisation des fonds prêtés dans leurs institutions financières, ces puissances européennes et américaines ont réussi à interdire l'utilisation du bâton dans l'éducation des enfants en se basant sur les droits de ces derniers. Toutes ces conditions indispensables pour l'accès aux aides et aux prêts financiers ne sont pas sans conséquences néfastes sur la vie de la société et sur son développement voir son épanouissement. Le comble, ces soi-disant partenaires en développement, voyant la facilité par laquelle des africains acceptent tout pour bénéficier de leurs soutiens, se sont engagés sournoisement pour détruire les mœurs des peuples du continent noir. C'est à travers un supposé respect de droit de l'homme que ces partenaires demandent aux autorités africaines de ratifier les lois acceptant et protégeant les homosexuels. Devant le refus de la quasi totalité des pays à cette demande, c'est à la Banque Mondiale et le Fond Monétaire International d'imposer cette condition aux pays africains qui frapperont à leurs portes.

L'Afrique exige le respect mutuel entre elle et ses partenaires étrangers

Alors que les dirigeants africains à la 78 ème session de l'Assemblée générale des nations unies de New York le 22 septembre 2023, ont exprimé leur refus de s'associer au néocolonialisme en dénonçant sans état d'âme la politique esclavagiste des puissances étrangères. Ils ont exigé que dorénavant les partenariats entre l'Afrique et le reste du monde soit axé sur le respect mutuel et surtout de la dignité du peuple africain. «Au demeurant, les défis de notre monde sont grands et les nouvelles orientations africaines en matière de relations extérieures obéissent à la dynamique d'un renouveau et d'un changement de paradigme. Le temps est celui du réveil africain et panafricain où notre continent a repris conscience de lui-même et de ses responsabilités internes et à l'égard du reste du monde. L'Afrique a besoin d'un partenariat respectueux de la stricte dignité de chacun. Nous voulons être vos partenaires et non vos sujets. Nous voulons servir nos peuples et non servir des intérêts étrangers,» a déclaré prof. Robert Dussey, ministre des affaires étrangères du Togo. Ce cri de cœur du continent noir n'a visiblement fait ni chaud ni froid aux puissances étrangères. Elles continuent d'imposer sur tous les plans leur bon vouloir aux Africains. C'est ainsi que certains chefs d'État sous pression reculent devant des décisions visant à décourager la promotion de ces mauvaises pratiques sexuelles totalement en déphasage avec les bonnes mœurs des cultures africaines. Le cas le plus récent est celui du président de la république du Ghana, Nana Akufo-Addo dont le pays a fêté son 67e anniversaire d'indépendance le mercredi 6 mars 2024.

Le peuple ghanéen dit non aux pratiques de LGBT

En effet, au Ghana, les parlementaires sont totalement contre les pratiques homosexuelles dans le pays. C'est pour cela d'ailleurs qu'ils n'ont pas trouvé d'inconvénients à adopter à l'unanimité le projet de loi le mercredi 28 février 2024 au Parlement contre les pratiques LGBTQA+, MOGAI. Ces termes englobent les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queer, et asexuelles. Après son adoption, le texte doit être approuvé par le président pour qu'il devienne une loi. Mais contre toute attente, le président Nana Akufo Addo tourne sa

Nana Akufo Addo, Président du Ghana

langue et remet la balle à la cour suprême de son pays qui, dit-il, doit statuer sur son cadre légal. Sinon, il n'approuverait pas le texte anti-gay. Et pour cause l'adoption de ce projet de loi a suscité une série de réactions.

Les exigences des institutions étrangères

C'est le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qui donne le ton par un communiqué exhortant le président Nana Akufo-Addo à ne pas promulguer cette loi, la qualifiant de discriminatoire. Ravina Shamdasani, porte-parole du Haut-Commissariat, a déclaré

Suite à la page 4

Surprenante supposée illégitimité de l'Assemblée nationale actuelle :

Qui encore pour mieux expliquer la constitution togolaise aux OSC plus que Me Zeus Ajavon ?

Alors que les Togolais ont clos l'amalgame sur la légitimité du parlement actuel, soulevé par une partie de l'opposition en fin d'année 2023 pour s'en servir pour un slogan de précampagne, c'est le tour des organisations de la société civile (OSC) d'exposer leurs limites en matière de la connaissance de la constitution en vigueur. Le mandat de l'actuelle assemblée nationale est arrivé à terme le 31 décembre 2023. Mais que dit la constitution ?

L'opposition togolaise avait tenté en novembre dernier vaille que vaille à travers des points de presse et des interventions sur les différents médias, de convaincre l'opinion nationale et internationale de l'existence d'un vide constitutionnel à partir du 31decembre 2023, date butoir des députés actuels. Ceci sans compter avec le sens élevé de la prévoyance des législateurs ou du franc parler de certains juristes togolais dont Me Zeus Ajavon. « Nous n'accepterons pas que ce gouvernement continue de prendre des décisions au nom des Togolais puisqu'ils n'auront plus ni la légitimité ni la légalité de le faire », vociferait la bande à Mme Adjamagbo Kafui de la DMP à Lomé.

Cette sortie a choqué des constitutionnalistes togolais qui n'ont pas hésité à monter au créneau pour recadrer les incongruités que distillaient certains hommes politiques pour embourber le peuple. En effet outre les dispositions claires et nettes prévues par la constitution de 1992 sur la question, qui stipule au dernier alinéa de l'article 52: «Les membres de l'Assemblée nationale et du Sénat sortants, par fin de mandat ou dissolution, restent en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de leurs successeurs», Me Zeus Ajavon est allé encore plus loin. «Je ne sais même pas où les Africains ont trouvé cette incongruité», regrettait cet éminent juriste, membre de la société civile et proche de l'opposition. L'Etat et ses institutions continuent de fonctionner tout à fait normalement. «Même si certaines institutions ne sont pas renouvelées dans les temps, le principe de la continuité de l'Etat prévaut» a ajouté Me Ajavon avant de conclure en soulignant que «dans l'intérêt général, l'État doit continuer de fonctionner quelle que soit la situation pour l'intérêt de tout le monde». C'est cette réaction à chaud de l'avocat qui concorde parfaitement avec les dispositions constitutionnelles qui a fait taire les agitations de l'opposition, qui s'était recroquevillée honteusement sur elle-même. Mais patatras, alors que les partis politiques en toute sérénité sont en train de préparer les élections législatives et régionales du 20 avril prochain et que les députés continuent en toute légitimité leur mission en attendant la nouvelle équipe, c'est au tour des organisations de la société civile de susciter des débats inutiles sur la même question.

Me Zeus Ajavon

Il est inconcevable et cynique de constater que jusqu'à ce jour certains togolais continuent de tenter de manipuler la population sur une supposée illégitimité des députés actuels. Autant il est vrai que le mandat du parlement actuel est arrivé à terme le 31 décembre 2023, autant le dernier alinéa de l'article 52 de la constitution en vigueur. Par conséquent, tant que leurs successeurs ne prennent pas fonction, les députés restent en place ainsi que le gouvernement. Et ça tous les togolais l'ont compris depuis, sauf les comédiens en manque de sujets peuvent s'en servir pour amuser la galerie. «Les organisations de la société civile togolaise mettent en garde les anciens députés dont le mandat a expiré depuis le 31 décembre 2023 contre le coup d'État constitutionnel en préparation et en appellent à une mobilisation générale «, lit-on dans un communiqué pondu par cette dernière.

Pour les organisations de la société civile togolaise, il a été signifié «au président sénégalais que la fin de sa mandature suppose la prise du pouvoir par le président de l'Assemblée nationale si l'élection n'est pas organisée dans le délai constitutionnel. Mais il n'est pas dit que le président Macky Sall restera au pouvoir jusqu'à l'élection du nouveau président», cette disposition doit être transposée automatiquement dans le cas du parlement togolais. Dire que cette analyse provient d'une corporation dirigée pour la plupart, par des professionnels de droit, c'est une insulte à la nation togolaise. L'un se demande si c'est une plaisanterie ou une provocation. Comment demander qu'on utilise la constitution sénégalaise pour décider du sort des institutions de notre pays au moment où le Togo a ses propres textes? En tout cas avec cette analyse qui laisse à désirer, l'opinion nationale et internationale sauront mieux apprécier dorénavant ces organisations de la société civile.

Daniel A.

chronique 712.pmd 3 14/03/2024, 00:36

Journée internationale des droits des femmes au Togo :

«Il faut la polyandrie puisqu'il existe la polygamie», Me Isabelle Améganvi

Le monde entier a célébré vendredi 8 mars dernier la journée internationale des droits des femmes. Au Togo, la vice-présidente de l'ANC, adjointe au maire de la commune Golfe 4, Me Isabelle Ameganvi, tout en étant satisfaite des efforts du Togo classé leader en Afrique en matière de promotion et de protection des droits de la femme, pense que ces efforts seraient encore plus louables si on donnait les mêmes chances d'égalité à l'homme et à la femme d'épouser le même nombre de mari (e)s qu'il ou qu'elle veut. Elle estime que le Togo doit revoir son code des personnes et de la famille pour donner les mêmes droits aux hommes qu'aux femmes dans le mariage. Une perception qui heurte d'abord les consciences, avant de provoquer un choc culturel et au pire, qui pourrait favoriser une dépravation progressive des mœurs d'autant plus qu'au final, l'adultère deviendra un vice bien légalisé et légitimé, selon certaines analystes.

Me Isabelle Ameganvi

De tous les pans et volets qui engagent les femmes togolaises dans le combat pour l'égalité des genres, seule la polyandrie intéresse au plus haut point Me Isabelle Ameganvi, qui affirme y consacrer toute sa force depuis qu'elle fut députée. La question de la polyandrie, Me Ameganvi l'a toujours évoquée. La première fois, c'était à l'assemblée nationale quand elle était députée. L'actuelle vice-présidente de l'ANC a été élue une première fois députée à l'Assemblée nationale du Togo en 2007 sous la bannière de l'Union des forces de changement (UFC). Elle a été réélue députée à l'issue des élections législatives du 25 juillet 2013.

Son désir de voir l'Etat togolais légiférer la « polyandrie » a été réitéré vendredi dernier à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes. Notamment au cours de la conférence-débat sur le thème « Les stratégies et défis pour renforcer l'autonomisation financière des femmes» que la commune du Golfe 4 a organisée à l'intention des femmes.

« J'étais députée quand le code des personnes et des familles a été adopté à l'assemblée nationale. A l'époque, je faisais partie d'une organisation parlementaire internationale qui défend les couples. Là-bas, j'avais posé le problème. C'est-à-dire que pour qu'il y ait égalité parfaite entre les hommes et les femmes, il faut la polyandrie puisqu'il existe la polygamie», a-t-elle dit en langue. Isabelle Ameganvi semble être seule avec sa polyandrie car sa proposition au cours de la conférence-débat a suscité de l'émoi. Dans un élan collectif, des huées et des récriminations tel un grondement de tonnerre pour rappeler à la juriste en perte de repères socio-culturels et de lucidité ses errements intolérables et indignes de la femme togolaise. Cela a démontré le manque de solidarité entre les femmes sur la thématique. D'ailleurs, la première fois que Me Améganvi avait posé le débat, ce sont les femmes qui l'ont désavouée. « Ce sont les femmes qui s'étaient farouchement opposées à ma proposition quand je l'avais évoquée à notre organisation internationale parlementaire », a-t-elle ressassé. Pour elle, bon nombre de femmes avaient rejeté catégoriquement sa proposition en soutenant qu'il y a plus de femmes que d'hommes sur la terre. D'où le bien-fondé de la polygamie. Qu'à cela ne tienne, la polyandrie est beaucoup plus rare que la polygamie, mais elle est cependant attestée chez de nombreux peuples.

Daniel A.

Afrique/Stop au bâton à l'école et au respect des bonnes mœurs :

Les LGBTQ+, le FMI,... passent!

• Nana Akufo Addo coincé

Suite de la page 3

: «Ce projet de loi élargit le champ des sanctions pénales à l'encontre des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, transsexuels et queers, simplement pour être qui ils sont. Nous exigeons que ce projet de loi n'entre pas en vigueur. Nous demandons instamment au gouvernement ghanéen de prendre des mesures pour que chacun puisse vivre à l'abri de la violence, de la stigmatisation et de la discrimination, quelle que soit son orientation sexuelle ou son identité de genre.»

Le ministère des Finances du Ghana a pour sa part averti que le pays pourrait potentiellement perdre environ 3,8 milliards de dollars de financements auprès des banques internationales au cours des cinq à six prochaines années si le président Nana Akufo-Addo signait un projet de loi anti-LGBT, ont rapporté les médias locaux. Le Ghana commence tout juste à sortir d'une crise économique qui dure depuis plusieurs années : l'inflation, aujourd'hui aux alentours de 25 %, a atteint un pic historique de 54 % en décembre 2022. Le cedi ghanéen, lui, peine à reprendre de sa valeur face au dollar.

Le ministre des Finances a recommandé : avant d'approuver la loi anti-LGBTQ+, le Ghana doit consolider sa propre économie, voire développer des partenariats avec des États « plus conservateurs » comme la Chine ou des pays arabes, conclut-il. La déclaration du ministère des Finances conseille au pays de s'engager avec des pays conservateurs tels que les pays arabes et la Chine pour lever davantage de fonds.

Le document aurait également suggéré que la perte du financement de la Banque mondiale pourrait avoir un impact négatif sur les réserves de change du Ghana et sur la stabilité du taux de change, ont indiqué les médias.

Nana Akufo-Ado coincé

Oui le Ghana traverse une période économique des plus difficiles. Mais, est-ce une raison pour que les autorités du Ghana mettent l'avenir de leur pays sens dessus, dessous?

Dans la foulée, le président Nana Akufo-Addo s'est adressé à un parterre de diplomates, réunis lors d'une cérémonie de vœux. « Je suis au courant que la semaine passée a éveillé la crainte, chez certains des amis du Ghana, que notre pays pourrait tourner le dos à notre longue tradition en matière de respect des droits humains. Je vous l'assure : aucun retour en arrière de ce type ne sera envisagé, ni occasionné. »

Mais pour le politologue ghanéen Kobby Mensah, ne pas promulguer la loi anti-LGBTQ coûterait extrêmement cher au camp d'Akufo-Addo lors de l'élection présidentielle de décembre. « La coalition formée entre les partis pour voter cette loi est la plus large que ce pays ait connue. Si le président ne promeut pas cette loi, je suis persuadé que l'opposition s'en servira pour monter une offensive contre le parti présidentiel aux prochaines élections».

L'Afrique à la croisée des chemins

Une situation qui mérite une prise de conscience de tous les peuples africains, si l'Afrique veut garder sa dignité, ses cultures, ses bonnes mœurs et son identité. Et cette prise de conscience doit passer par l'engagement des chefs d'Etat africains à combattre le gaspillage, les détournements et la corruption en œuvrant pour la bonne gouvernance. Ils doivent valoriser les institutions financières continentales en encourageant les entrepreneurs et homme d'affaires du continent africain à investir surplace et à financer les projets nationaux. Quel pays s'est développé grâce au financement de la Banque Mondiale et autres partenaires en Afrique? Aucun pays africains ne peut bomber le torse pour affirmer que, c'est grâce aux aides de ses partenaires qu'il arrive à développer son pays. Il est clair que ce problème est plus grand que le Ghana, il va falloir un éveil continental face à cette colonisation identitaire. « Tout le défi, pour nous nations africaines, c'est d'éviter de prendre part à des rivalités qui ne sont pas les nôtres. Il nous faut porter nos propres combats qui sont, entre autres la lutte contre le néocolonialisme, la lutte contre la pauvreté, l'industrialisation du continent et la prospérité économique, le combat pour la paix, la lutte contre la désafricanisation de l'Afrique et pour la renaissance africaine et la dignité, la lutte pour nous libérer définitivement de toute subordination étrangère, l'engagement pour une meilleure représentativité de notre continent dans le concert des nations et des continents. Nos combats ne sont ni ceux de l'Ouest ni ceux de l'Est, encore moins ceux d'un quelconque bord ou partie du monde. Nous devons nous concentrer sur nos combats actuels et à venir», avait souligné Robert Dussey devant l'Assemblée des Nations-Unies.

A quoi les Ghanéens peuvent-ils s'attendre dans les jours à venir?

Pour l'heure c'est la débandade au sein des personnes LGBTQ+ du pays .

Certaines personnes LGBTQ+ vivant au Ghana ont exprimé leurs appréhensions quant à leur sécurité après l'adoption du projet de loi anti-LGBT+ le 28 février 2024.

Selon eux, ils ne se sentent pas en sécurité dans leur propre pays, certains craignant pour leur vie même si le projet de loi attend désormais l'approbation présidentielle avant de pouvoir devenir loi. Dans une interview accordée à la BBC, une personne a partagé son anxiété en déclarant : «J'ai tellement peur, très peur, et je ne connais pas mon sort. Ma vie est en jeu. Ce sera ma fin à Accra.»

Une autre personne a parlé des effets néfastes potentiels du projet de loi sur son emploi et sa vie personnelle, alléguant : « Ma vie était un peu meilleure avant l'entrée en vigueur de ce projet de loi ; j'ai perdu mon emploi à cause de mon orientation sexuelle. Mon employeur s'est senti obligé de mettre fin à mon emploi ».

Il a poursuivi : « Elle m'a confronté à propos de ma sexualité et m'a exhorté à changer, invoquant des raisons religieuses. Lorsque j'ai refusé, elle a invoqué des textes religieux, déclarant qu'elle ne pouvait pas embaucher quelqu'un qui s'identifie comme gay. »

Une autre personne a exprimé son fort désir de quitter le pays à la recherche de sécurité, déclarant : «J'envisage de déménager dans un pays favorable aux LGBTQ+ où je peux vivre sans craindre pour ma sécurité.»

« J'ai personnellement subi de multiples attaques de la part de ma famille après qu'ils aient appris mon orientation sexuelle. J'ai dû quitter la maison pendant un certain temps pour me protéger », a ajouté une autre.

Le projet de loi, actuellement en attente d'approbation présidentielle, criminalise et interdit les activités des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), ainsi que leur promotion, leur plaidoyer et leur financement.

Ceux qui se livrent à de telles activités risquent une peine de prison allant de six mois à trois ans, tandis que les promoteurs et les sponsors risquent une peine de prison allant de trois à cinq ans.

Essobiou A.

chronique 712.pmd 4 14/03/2024, 00:36

Les députés de retour au parlement :

L'état d'urgence sécuritaire prorogé dans les savanes

Les députés ont officiellement effectué leur rentrée parlementaire, mardi 5 mars 2024. Ceci marque l'ouverture officielle de la première session ordinaire de l'année. L'activité, qui s'est déroulée au siège de l'institution à Lomé, a réuni les membres du gouvernement et plusieurs personnalités diplomatiques de premier plan. C'est donc parti pour quelques mois d'activités parlementaires, au cours desquels la représentation nationale se penchera sur plusieurs dossiers.

Déjà, 21 projets de loi et une proposition de loi ont été déposés par le gouvernement entre autres, sur la table du bureau de l'Assemblée nationale. « Ces projets et propositions de loi sont relatifs non seulement à la révision constitutionnelle et à la modernisation des institutions de la République, mais aussi à des domaines aussi variés que divers, tels que la fonction publique, l'environnement, l'urbanisme, les finances, les droits de l'homme, la justice, le foncier, les entreprises publiques », a fait savoir la présidente de l'Assemblée nationale, Yawa Djigbodi TSEGAN.

Elle a instruit ses collègues au respect scrupuleux des textes, notamment l'article 52 alinéa 11 de la Constitution qui leur autorise à rester disponibles et productifs jusqu'à la prise de fonction effective des députés de la prochaine législature. « Nous devons résolument continuer la mission qui est la nôtre, conscients qu'elle concourt à la poursuite des actions d'un Togo en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable. Ainsi, bien que le contexte de l'ouverture de cette première session ordinaire de l'année 2024 coïncide avec l'annonce de la tenue prochaine des élections législatives et régionales, nous devons nous engager à ne pas perdre de vue le cours normal des activités régaliennes de la Représentation nationale », a déclaré Mme Tsègan.

Cette rentrée parlementaire a permis par ailleurs aux députés à l'Assemblée nationale de proroger l'état d'urgence sécuritaire dans la région des savanes lors de la la première séance plénière de la première session ordinaire de l'année 2024 tenue le 12 mars dernier.

En effet, suite à la persistance des attaques terroristes dans la région des Savanes contre les Forces de défense et de sécurité, les citoyens et leurs biens, l'état d'urgence sécuritaire a été prorogé pour une période de douze (12) mois à compter du 13 mars 2024, l'ancienne période expirant le 12 mars 2024 à minuit. Cette urgence a nécessité l'adoption par l'Assemblée nationale, le 12 mars 2024, du projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire.

C'est à l'issue de la première séance plénière de la première session ordinaire de l'année 2024 en présence de Hodabalo Awaté, Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, de Pacôme Adjourouvi, Ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République. La séance a été présidée par Yawa Djigbodi Tsègan, Présidente de l'Assemblée nationale. En effet, le contexte sécuritaire préoccupant, l'organisation couplée des élections législatives et régionales d'avril 2024 induisent la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire en vue du renforcement des mesures d'ordre public et sécuritaire, du maintien de la vigilance des populations et de la mise des forces de défense et de sécurité dans les meilleures dispositions en adaptant la lutte suivant l'évolution de la situation. S'inscrivant dans cette dynamique, le présent projet de loi renforce donc l'intégrité territoriale, garantit la sécurité des personnes et des biens notamment, dans la région des Savanes. Les 3 groupes parlementaires notamment, NET-PDP, UFC et UNIR ont salué la pertinence de ce projet de loi autorisant la prorogation une nouvelle fois de l'état d'urgence sécuritaire dans les Savanes en raison du contexte actuel et des nouveaux enjeux. « Je voudrais saluer le courage et la ténacité de nos forces de défense et de sécurité qui nous permettent de continuer à vaquer à nos occupations en sécurité. La chaîne de commandement fait preuve, face à cette menace, d'anticipation depuis plusieurs années, et cette approche prospective est aussi à saluer. Le sujet qui nous intéresse aujourd'hui ne devrait souffrir d'aucune polémique. Quand on regarde ce qui se passe dans les autres pays limitrophes, il est impératif de renforcer la sécurité dans la région des Savanes », a indiqué Gerry Taama, Président du Groupe parlementaire NET-PDP. « Le groupe parlementaire UFC estime qu'il est dans notre intérêt à tous dans cette lutte, de soutenir le gouvernement et, dans le cas présent cela passe par un vote favorable au présent texte afin de lui permettre de poursuivre le travail de protection de la population civile et l'intégrité de notre territoire dans cette période

où il y aura une consultation populaire pour des élections législatives et régionales », a déclaré Komi Agbanu, Président du Groupe parlementaire UFC.

« Je saisis cette opportunité pour saluer la mémoire des victimes de ces attaques lâches, sauvages et barbares et réaffirmer tout notre soutien aux forces de défense et de sécurité qui sont au front chaque jour pour défendre la patrie et nous protéger. Ce projet de loi soumis à notre appréciation vise à poursuivre la prise des mesures qui s'imposent en toute légalité et dans le respect des textes en vigueur dans notre pays en vue de donner tous les moyens nécessaires au gouvernement pour poursuivre la lutte contre la menace et organiser une protection plus efficace de nos populations. Ainsi, le Groupe Parlementaire majoritaire reste dans sa logique, celle d'apporter son soutien au gouvernement dans la gestion de cette situation », a martelé Atcholi Aklesso, Président du Groupe Parlementaire majoritaire, Union pour la République (UNIR).

Hodabalo Awaté, Ministre de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires, a félicité la représentation nationale pour la qualité des débats. Pour le ministre, l'adoption de ce projet de loi témoigne de la capacité de la représentation nationale à prendre des mesures urgentes de nature à préserver l'intégrité et la sécurité du territoire national.

« Par ce vote, la représentation nationale donne au gouvernement les instruments juridiques au moment où le Togo s'apprête à passer le cap des élections législatives et régionales le 20 avril prochain. Sous la houlette du Président de la République, le gouvernement utilisera à bon escient cet outil juridique pour la tenue d'une élection apaisée et sécurisée sur l'ensemble du territoire national. Le gouvernement sera toujours à vos côtés pour l'atteinte des nobles objectifs que vous vous êtes assignés ».

Pacôme Adjourouvi, Ministre des droits de l'homme, de la formation à la citoyenneté et des relations avec les institutions de la République, note que le vote de ce projet de loi au-delà de tous les aspects déjà évoqués, « donne aux citoyens les moyens légitimes de jouir de leur citoyenneté, notamment, le droit de vote dans des conditions satisfaisantes ».

La Présidente de l'Assemblée nationale a félicité ses collègues députés pour leur sens élevé du devoir et de responsabilité qui a permis une fois encore l'adoption de ce projet de loi qui autorise la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire. Elle salue, par ailleurs, la vigilance et clairvoyance du Président de la République, qui permettent d'anticiper les évènements garantissant ainsi la sécurité et le bien-être de tous les citoyens togolais.

Carole A.

Nécrologie : Le président Faure Gnassingbé et le peuple togolais ont prié pour le repos en Dieu du feu Colonel Madjoulba Bitala

Le vendredi 8 mars 2024, les cérémonies d'adieu au feu lieutenant colonel MADJOULBA Bitala Toussaint ont eu lieu dans son village natal de SIOU, conformément au programme des obsèques. Le Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé a pri part à Siou dans la préfecture de Doufelgou, à ces obsèques de l'Ancien Chef Corps du premier Bataillon d'Intervention Rapide (1er BIR) décédé dans la nuit du 03 au 04 mai 2020 à Lomé dans sa 52ème année.

Le chef de l'État a honoré de sa présence la messe d'inhumation présidée par l'archevêque du diocèse de Kara Mgr. Jacques Danka LONGA, au cours de laquelle il a apporté sa compassion et sa sympathie à la famille éplorée et aux Forces armées togolaise (FAT). Le Président de la République avait à ses côtés, des autorités politiques, administratives, militaires, religieuses et traditionnelles. Tous ont prié pour le repos de l'âme du feu Colonel Bitala Madjoullba Toussaint.

Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé devant la bière du Col. Madjoulba Bitala

Les représentants des Forces armées togolaises et de la famille éplorée ont rendu hommage à l'illustre disparu et retracé son parcours marqué d'engagement et de professionnalisme. Ils ont remercié le Président de la République pour sa présence à ces obsèques, qui traduit sa proximité et son soutien aux forces de défense et de sécurité et son engagement à promouvoir la paix et la cohésion nationale.

MADJOULBA Bitala, ancien chef de corps du 1er Bataillon d'intervention rapide (BIR), avait été retrouvé mort dans son bureau peu après la prestation de serment du président Faure Gnassingbé en mai 2020. L'enquête sur cet acte de violence a abouti à la condamnation de 7 militaires par le tribunal militaire.

Parmi les accusés, le général de division Abalo Kadangha, ancien chef d'Etat-major général des forces armées togolaises, a été condamné à 20 ans de réclusion, une peine réduite par rapport aux 50 ans requis par le ministère public. Deux autres militaires, dont le chauffeur de la victime, ont écopé de 15 ans de prison, tandis que deux autres ont été condamnés à 5 ans d'emprisonnement. Deux accusés ont été acquittés.

Essobiou A.

chronique 712.pmd 5 14/03/2024, 00:36

Promotion des droits de la femme et de l'égalité des sexes :

Togo, la référence en Afrique

La Banque Mondiale félicite le pays de Faure Gnassingbé pour les efforts remarquables réalisés en matière de la promotion des droits de la femme et de l'égalité des sexes en dépit des défis. Madame le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, Sandra Ablamba Johnson, Gouverneur de la Banque mondiale pour le Togo et Monsieur Ousmane Diagana, Vice-président de la Banque mondiale pour l'Afrique de l'ouest et du centre, ont présidé le 8 mars 2024 la cérémonie de lancement officiel du rapport au Togo « Women, Business and Law 2024 » (Femmes, Entrepreneuriat et Droit) du Groupe de la Banque mondiale.

L'évènement a été couplé de la célébration de la Journée internationale de la femme placée sous le thème « Investir en faveur des femmes : accélérer le rythme».

En cette journée de célébration des droits de la femme, Madame le Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République, Sandra Ablamba Johnson, Gouverneur de la Banque mondiale pour le Togo a salué l'engagement des femmes togolaises qui se sont illustrées au fil des années par leur dévouement et leur sens de responsabilité pour la noble cause de la promotion des droits de la femme et de l'égalité des sexes.

Le rapport rendu public le 05 mars dernier et présenté ce jour, révèle que notre pays occupe la 1ère place en Afrique sur 53 pays et la 19ème au niveau mondial sur 190 pays avec un score global de 97,5 sur 100, dépassant largement la moyenne d'Afrique, soit 74 sur 100 pour ses efforts pour éliminer les obstacles juridiques et réglementaires à l'emploi et à l'entrepreneuriat des femmes. En effet, le pays a enregistré des scores parfaits (100 sur 100) dans presque tous les indicateurs mesurés notamment la mobilité, le lieu de travail, le salaire, le mariage, l'entrepreneuriat, les actifs et la pension. Cette performance qui indique l'absence de discrimination légale dans ces domaines, fait du Togo le premier pays africain réformateur en matière d'égalité de sexe. Ce nouveau sacre confirme une fois encore l'efficacité de la vision stratégique du Président de la République, Faure Essozimna Gnassingbé en matière d'inclusion sociale. Le Président de la République a fait de l'inclusion sa priorité comme le précise si bien l'axe 1 de la Feuille de route gouvernementale Togo 2025 consacré au renforcement de l'inclusion sociale, économique et financière et à l'harmonie sociale.

« Le premier facteur d'accélération de l'adoption des réformes juridiques est la volonté politique au plus ces dernières années pour promouvoir l'égalité des genres dans le pays. Ces importantes avancées ont permis au Togo de recueillir le score le plus élevé parmi les économies d'Afrique étudiés dans notre nouveau rapport, à savoir 97,5 points, faisant un bond de 15,6 points par rapport à l'année dernière. Il y a vraiment de quoi se réjouir en cette Journée Internationale de la Femme » a-t-il déclaré.

A noter que le rapport passe au crible les lois et règlements des pays dans huit domaines qui influent la participation des femmes à la vie économique : mobilité, travail, rémunération, mariage, parentalité, entrepreneuriat, actifs et retraite.

Daniel A.

Coupures intempestives d'électricité au Togo :

Le ministère de l'énergie et la CEET accusés à tort

Depuis plus d'un mois les populations de la capitale Lomé et de ses banlieues sont confrontés à des coupures intempestives d'électricité. Cette situation devenant insupportable pour les loméens , certains d'entre eux ont vite fait sans aucune preuve tangible d'accuser à tort et à travers la Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET) et surtout son ministère de tutelle de tous les noms d'oiseaux. Et pourtant le ministère des Mines et de l'énergie et la CEET n'étaient pas pour grande classe, si ce n'est leur impuissance devant les Etablissements Publics Administratifs qui s'obstinent à payer leurs factures.

Mila Aziable, ministre en charge de l'Energie et des Mines

En effet, en plus des travaux de maintenance d'envergure sur les infrastructures de production d'énergie électrique et de gaz naturel au Ghana et au Nigéria, qui seraient les causes des coupures intempestives d'électricité que connait le Togo, la Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET) connait aussi des problèmes des tensions de trésorerie. Une situation qui ne lui permet pas de payer ses fournisseurs. Selon le directeur général du Trésor, Ekpao Adjabo, ces impayés auraient affaibli la Compagnie Énergie Électrique du Togo (CEET).

Dans un communiqué officiel rendu public le 6 mars dernier, le directeur général du Trésor a souligné que les établissements publics administratifs (EPA) accumulaient des arriérés importants envers la CEET, mais aussi envers la Togolaise des Eaux (TdE) et le réseau de Togocom. Cette accumulation d'impayés met une forte pression sur la trésorerie de ces entreprises, entraînant des difficultés à honorer leurs engagements envers leurs fournisseurs.

Afin d'éviter une rupture dans la fourniture des services essentiels, le règlement des arriérés des EPA est désormais une priorité. Le directeur général du Trésor a annoncé que le décaissement des subventions de l'État serait conditionné par l'absence d'accumulation de dettes envers ces opérateurs. Les EPA qui ne régularisent pas leur situation pourraient voir leurs subventions réduites du montant de leurs dettes, afin de les reverser à ces entreprises.

Ekpao Adjabo a appelé les établissements publics à prendre toutes les mesures nécessaires pour régler leurs impayés de consommations publiques, afin de garantir la stabilité des services essentiels pour la population.

Daniel A.

LEXIQUE DU CALENDRIER FISCAL 2024

TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
IS	Impôt sur les Sociétés
TPU	Taxe Professionnelle Unique selon le régime déclaratif
TPU	Taxe Professionnelle Unique selon le régime forfaitaire
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
DP	Droit de Patente
DAPP	Droits d'Accises sur les Produits Pétroliers
ADA	Autres Droits d'Accises
TAF	Taxe sur les Activités Financières
TCA	Taxe sur les Conventions d'Assurance
TPJH	Taxe sur les Produits des Jeux de Hasard
TFPB	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
TFPNB	Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties
TVM	Taxe sur les Véhicules à Moteur
TPV	Taxe sur les Plus-Values de cession
TH	Taxe d'Habitation
TSPT	Taxe Spéciale pour la Promotion Touristique
TEBA	Taxe à l'Émission des Billets d'Avion
RSL	Retenue Sur les revenus Locatifs
RSTS	Retenue Sur Traitements et Salaires
RSGA	Retenue Sur les rémunérations des Gérants et Associés de certaines sociétés
PBIC	Prélèvement au titre d'acomptes d'impôt sur les importations et achats en gros
RSR	Retenue Sur les rémunérations versées à des Résidents
RSNR	Retenue Sur les rémunérations versées à des Non-Résidents

chronique 712.pmd 6 14/03/2024, 00:36

Philippe Fanoko Kpodzro et Agbéyomé Kodjo :

Destins croisés, destins funestes !

Opposés lors de la Conférence Nationale Souveraine de 1991, la principale figure de l'opposition à Faure Gnassingbé incarnée par Agbéyomé Messan Kodjo, et son mentor, l'archevêque émérite de Lomé, Monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro, ont connu des destins croisés. Qui ont fini par se muer en des destins funestes.

Deux mois après son mentor Monseigneur Kpodzro, mort à l'âge de 93 ans en exil (Suède), Agbeyome Kodjo qui aura cette fois-ci assumé jusqu'au bout, sa position d'opposant au régime, a quitté à son tour, la terre des vivants, au Ghana alors qu'il était en exil en France depuis qu'il avait fait le choix de s'autoproclamer président élu de la République togolaise à l'issue de la présidentielle de 2020 dont il n'a eu de cesse de revendiquer la victoire. Une bataille de légalité et de légitimité perdue, qui aura fini par virer dans une totale illégalité, caractérisée par des actes graves commis comme l'usurpation des armoiries de la République, la nomination d'un Premier ministre depuis l'exil, suivie de la formation d'un gouvernement bis, la nomination de diplomates, etc…

Unis pour la cause de l'alternance démocratique, leur ultime ambition, l'archevêque émérite de Lomé dont le goût pour la politique ne s'était jamais éteint et l'exfilleul de feu Eyadéma subiront les mêmes revers, en continuant d'envoyer d'Outre-Atlantique, des pétards mouillés sur le régime togolais. Unies dans le combat, du moins leur ultime combat, unies dans le même sort, l'exil qui s'en est suivi, les deux figures de proue de la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK) se sont suivies et soutenues.

Aussi tout porte-t-il à croire que c'est une page de l'histoire politico-démocratique de notre pays qui se tourne ainsi. S'agissant du regroupement électoral créé, il y a longtemps qu'il s'était disloqué, rongé par des dissensions internes, des conflits de positionnement et des batailles pour sa prise de contrôle.

L'attelage Agbeyome Kodjo – Monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro, ce fut sans doute, une symphonie au goût d'inachevé. Un mariage de raison qui n'aura pas porté la promesse des fleurs. Sans doute qu'avec un peu de recul et après le décès du challenger de Faure Essozimna Gnassingbé à la présidentielle de 2020, est-on fondé à questionner l'histoire, afin de voir si elle n'aurait pas pu être réécrite autrement. De toute évidence, des langues peuvent se délier, chacune y allant de ses propres commentaires.

L'exil eût-il été fatal aux deux leaders de l'ex DMK ? On ne le saura peut-être jamais quoique leurs décès fussent survenus alors qu'ils étaient en exil. La mort peut frapper partout, et ce, sans qu'on n'y voit forcément les conséquences d'une vie d'exilés. Le cas échéant, les deux leaders de l'ex DMK auraient pu éviter de se mettre délibérément en péril. D'autres opposants qui n'ont rien perdu de leur verve ni de leur attitude consistant à systématiquement vouer le régime togolais aux gémonies, vivent toujours au pays, sans être inquiétés. Pire, leurs décès surviennent dans une quasi-indifférence du reste de la classe politique togolaise, et même de l'opposition.

Au surplus, il y a longtemps que leur « héritage » a été galvaudé et ce, même alors qu'ils étaient encore vivants. Si 2025 s'annonce comme un prochain rendez-vous électoral, cette année 2024 ne l'est pas moins. Alors que les élections législatives et régionales couplées sont annoncées pour le 20 avril, il est extrêmement difficile de voir une opposition togolaise bien organisée, pour se mettre en ordre de bataille face à la mouvance présidentielle.

Qui est Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo?

Gabriel Messan Agbéyomé Kodjo, né le 12 octobre 1954 à Tokpli et mort le 3 mars 2024 à Tema (Ghana), est un homme politique togolais, Premier ministre du 31 août 2000 au 29 juin 2002. Il est candidat à l'élection présidentielle de 2020. Agbéyomé Kodjo est né à Tokpli dans la préfecture de Yoto en 1954. Il est le fils de Dossou Kodjo et Kédjé Flora Dosseh. Il étudie en France et reçoit un diplôme en gestion organisationnelle de l'université de Poitiers en janvier 1983. De retour au Togo en 1985, Agbéyomé Kodjo est directeur commercial de la SONACOM[1] jusqu'en 1988. Le 19 décembre 1988, le président Gnassingbé Eyadema le nomme au gouvernement comme ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture. Il reste à ce poste jusqu'en septembre 1991, lorsqu'un gouvernement de transition dirigé par le Premier ministre Joseph Kokou Koffigoh prend ses fonctions. En septembre 1992, il est nommé ministre de l'Administration territoriale et de la Sécurité mais Koffigoh le limoge, de même que Benjamin Agbéka, ministre des Communications et de la Culture et aussi membre du Rassemblement du peuple togolais (RPT).

Le 9 novembre 1992 Kodjo et Agbéka, avec le soutien de Eyadéma, refusent de quitter le gouvernement, malgré les protestations et l'intention de Koffigoh de saisir la Cour suprême ; Kodjo reste donc en poste jusqu'en février 1993, date à laquelle il devient directeur général du port autonome de Lomé, fonction qu'il occupe pendant six ans.

Feu Agbéyomé Kodjo

Lors des élections législatives de mars 1999, il est élu à l'Assemblée nationale comme candidat du RPT dans la troisième circonscription de la préfecture de Yoto. Seul candidat en lice, il obtient 100 % des suffrages. Après l'élection, il est élu président de l'Assemblée nationale en juin 1999. Le 29 août 2000, le président Eyadéma nomme Kodjo Premier ministre en remplacement d'Eugène Koffi Adoboli après que ce dernier échoue lors d'un vote de censure. Le 30 août 2001, Agbéyomé Kodjo déclare que la Constitution devrait être modifiée pour permettre à Eyadéma de briguer un troisième mandat en 2003. Kodjo est annoncé comme le successeur le plus probable d'Eyadéma mais après sa nomination en tant que Premier ministre, il entre en conflit avec le président. Le 27 juin 2002, Eyadéma le démet de ses fonctions de Premier ministre, apparemment en raison de divergences au sein du RPT. Dans un article publié dans le journal Le Scorpion le 28 juin, il critique Eyadéma. Il quitte rapidement le Togo[2] et, début juillet 2002, il est déclaré recherché par un tribunal pour avoir prétendument déshonoré le président et porté atteinte à l'ordre public.

Le 6 août 2002, le Comité central du RPT vote à l'unanimité l'expulsion de Kodjo du parti, ainsi que l'ancien président de l'Assemblée nationale, Dahuku Péré, pour haute trahison. Il est également expulsé de l'Ordre du Mono le 18 juillet.

Après avoir quitté le Togo, Agbéyomé Kodjo vit en exil en France d'où il poursuit ses critiques sur Eyadéma. Le gouvernement togolais lance un mandat d'arrêt international à l'encontre de Kodjo à la mi-septembre 2002, l'accusant de corruption et affirmant qu'il avait fui le Togo pour ne pas être poursuivi en justice. Le gouvernement se plaint également de la diffusion par Radio France internationale (RFI) d'un entretien avec Kodjo en septembre, malgré les pressions du gouvernement sur le média français. Il dénonce l'amendement visant à supprimer les limites du mandat présidentiel, affirmant que c'était Fambaré Ouattara Natchaba qui avait initialement fait cette proposition publiquement et qu'il l'avait appuyée à l'époque pour des raisons internes au RPT. À la suite de l'élection présidentielle controversée de juin 2003, Agbéyomé Kodjo déclare dans une interview accordée au journal Motion d'information que, contrairement aux résultats officiels, Eyadéma avait effectivement perdu l'élection. Accusant Eyadéma de rester au pouvoir par la violence, Kodjo déclare qu'Eyadéma devrait admettre sa défaite et quitter la politique pour résoudre les troubles politiques du pays et prévenir la guerre.

Le 8 avril 2005, après le décès d'Eyadéma, Agbéyomé Kodjo revient au Togo mais est rapidement arrêté puis emprisonné pour un détournement de fonds présumé lorsqu'il était directeur général du port autonome de Lomé.

En septembre 2005, il forme un nouveau parti, l'Alliance démocratique pour la patrie (connu simplement sous le nom d'Alliance), avec Dahuku Péré. Il est par la suite candidat aux élections au poste de président de la Fédération togolaise de football, mais lors de son congrès extraordinaire du 9 janvier 2007, il termine deuxième derrière Avlessi Adaglo Tata, obtenant 14 voix des délégués contre 24 pour Tata.

Début août 2008, il annonce qu'il se portera candidat au sein d'un nouveau parti, l'Organisation pour bâtir dans l'union solidaire togolaise (OBUTS) , à la présidentielle de 2010. Il présente officiellement sa candidature le 14 janvier 2010. Bien que la date limite pour la soumission des candidatures soit le 15 janvier, Kodjo est la première personne à officiellement présenter sa candidature.

Le 6 janvier 2020, il est désigné candidat à la présidentielle de février 2020 au titre du regroupement de formations politiques et d'organisations de la société civile Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK) en tant que chef du parti MPDD qu'il avait créé en remplacement de OBUTS. Il est classé officiellement deuxième au scrutin (19,45 %) derrière le président sortant Faure Gnassingbé (70,78 %).

Le 21 avril 2020, après s'être proclamé « président élu » du Togo, Agbeyomè Kodjo est arrêté pour n'avoir pas répondu à sa troisième convocation successive devant le Service central de recherches et d'investigations criminelles de la gendarmerie. Agbéyomé Kodjo est poursuivi pour plusieurs chefs d'accusation, notamment ceux d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État, d'usage des insignes de l'État, de nominations illégales, de troubles aggravés à l'ordre public ainsi que de dénonciations calomnieuses. Le 24 avril 2020, « Agbéyomé Kodjo a été libéré et est placé sous contrôle judiciaire, avec des conditions », déclare l'un de ses avocats. Selon une note du doyen des juges d'instruction, l'opposant a l'interdiction de quitter le Togo sans autorisation et ne doit pas faire de « déclarations tendant à la remise en cause des résultats de la présidentielle du 22 février 2020 ». Il est également interdit de « tous propos, déclarations, ou attitudes tendant à remettre en cause et à saper l'ordre constitutionnel et institutionnel ». Le 16 mars 2021, Agbéyomé Kodjo cède sa place de député à l'Assemblée nationale à Agbagli Koffi. Toujours contestataire des résultats, il vit en exil dans un endroit tenu secret jusqu'à sa mort. Le 3 mars 2024, Agbéyomé Kodjo meurt à Tema au Ghana d'une crise cardiaque.

La Rédaction

Lisez et faites lire votre journal Chronique de la Semaine

BB LOMÉ S.A
LE LABEL QUALITÉ

www.bbloma.com

PILS
la Bière Togolaise
depuis 1964

MONDE SELECTION
2023
GOLD AWARD

BIG BOSS

BB

PILS

600* FCFA

BOUTEILLE

65 CL

*Prix conseillé, la bouteille de 65cl

18 L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À BOIRE AVEC MODÉRATION